



Inf'Oderen

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE - NOVEMBRE 2018

MOT DU MAIRE



Climat :

L'année 2018 touche à sa fin, déjà !! Nous avons profité d'un très bel été sec et ensoleillé, mais comme toujours « la médaille a son revers », notre nature et plus précisément notre

forêt souffrent de la sécheresse, sans oublier nos pâturages et plus grave encore les sources, qui alimentent certaines habitations, tarissent. Force est de constater que nous sommes impuissants face aux effets climatiques, nous ne pouvons que subir bien qu'une certaine prise de conscience se profile, mais encore timidement. Les grands Etats tergiversent en reportant les prises de décisions.... Certes les enjeux économiques sont importants, mais n'est-il pas déjà trop tard ?? Conséquences directes ou indirectes, nos agriculteurs manquent de fourrage, certaines habitations manquent d'eau potable, les résineux sèchent sur pied entraînant une chute des cours du bois, liée à l'apport d'un gros volume de bois sec sur le marché. Et comme certains malheurs n'arrivent jamais seuls, les sangliers s'en donnent à cœur joie détruisant de nombreux hectares de prairie au grand désarroi de nos agriculteurs. Les chasseurs tentent de faire de leur mieux, mais les sangliers sont rusés !

Nos écoles :

Cela fait plusieurs années que nous étions « sur le fil », redoutant que la fameuse épée de Damoclès ne nous tombe dessus... Elle est tombée, avec la fermeture d'une classe dès la rentrée 2018. Ainsi nous passons de 5 classes à 4 (élémentaire et maternelle confondues). Nous n'avons pas voulu « manifester » car le constat est sans appel, notre démographie est à la baisse depuis plusieurs années, finies les familles avec trois à dix enfants ; ainsi, quand nous enregistrons 5 naissances à l'année, comment arriver à une classe de 20 élèves si ce n'est par le regroupement de plusieurs classes d'âges. Malgré cette fermeture, nous avons pu préserver les « deux niveaux » par classe, mais il ne faut pas rêver, d'ici deux à trois ans, ce seront bien 3 niveaux, voire plus, et cette situation deviendra de plus en plus complexe pour l'enseignant. Une proposition de regroupement avec l'école de Kruth-Wildenstein a été avancée, que nous avons rejetée pour le moment, elle impliquait obligatoirement la mise en place d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec des navettes pour nos enfants entre Kruth et Oderen. Ces déplacements génèreraient des contraintes supplémentaires pour nos enfants et leurs parents, sans compter l'aspect financier non négligeable. Un jour viendra certainement..... mais tant que l'on peut tenir « seuls », tenons !!

Devenir de nos Communes :

Le sujet est étroitement lié au chapitre précédent, les gouvernements successifs n'ont d'autres prérogatives que de centraliser et regrouper, de manière à « recentraliser » le pouvoir, argumentant sur les économies substantielles générées... on l'a vu avec la « Grande Région », les économies sont encore attendues. Comment comprendre que les dotations de l'Etat soient 10 fois supérieures auprès des agglomérations (voire méga-agglomérations) par rapport aux

communes rurales. On oublie que ces agglomérations génèrent bien d'autres dépenses, inversement proportionnelles à celles de nos villages ruraux. Mais la machine est lancée, ainsi l'on s'aperçoit que les services publics disparaissent de nos campagnes : bureaux de Poste, perception, hôpitaux, médecins généralistes, Sous-Préfectures et j'en oublie... demain ce seront les communes qui disparaîtront. L'équilibre et l'égalité territoriales ne peuvent subsister sans cette harmonie « villes et villages ». Pourquoi ne pas prendre conscience que dans nos villages, chacun a sa place aussi bien dans nos familles, nos associations, nos commerces et entreprises, nos exploitations. Nous ne sommes pas un numéro comme dans ces tours infernales, nous sommes monsieur ou madame X et Y, c'est la richesse du monde rural. Nous avons une qualité de vie que bien des citadins nous envient ; puissions nous la préserver.

Enquête Publique sur le PLUi :

Depuis bientôt neuf ans, nous travaillons sur l'évolution de notre POS qui date de 1999, et qui avait été voté pour dix ans !! Après l'achèvement des études en décembre 2017, notre PLUi vient de passer la phase la plus critique, celle de l'enquête publique qui aura duré 1 mois sur l'ensemble de nos Communes. Il nous faut maintenant attendre le rapport du Commissaire Enquêteur, et suite à ses conclusions, le PLUi pourrait être adopté. La commune d'Oderen avait approuvé le projet avec un certain nombre de réserves, entre autres ce nouveau zonage NJ (Nature Jardin) qui transforme un terrain d'une propriété constructible en annexe verger. Si cette mesure avait pour ambition d'interdire toute construction en deuxième rang au delà de 30 m d'une voirie publique, et éviter des servitudes de réseaux générant des complications de responsabilités et des culs de sac, elle pénaliserait ceux qui pensaient céder ce même terrain à leurs enfants. Autre aberration, sur cette zone on ne pourra pas aménager de piscine, bien qu'elle ne créerait pas d'habitat mais n'apporterait qu'un confort à la propriété. Mais comme toujours, les règles sont intransigeantes et difficilement adaptables.

Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 :

Avec toutes les Communes de notre ancien canton, nous célébrerons dignement ce centième anniversaire de la fin de la première guerre mondiale. Je vous invite cordialement à assister à notre commémoration au Monument aux Morts d'ODEREN à 9h50 le 11 novembre prochain, puis à nous rejoindre à Moosch à la Nécropole pour une cérémonie intercommunale, avec tous les acteurs impliqués : enfants de nos écoles, enseignants, Souvenir Français, sapeurs pompiers, militaires, musiques locales, élus, citoyens et citoyennes. D'ici peu nous entrerons dans la période des fêtes de fin d'année, je vous souhaite, dès à présent, d'excellentes fêtes en famille, du travail, et une très bonne santé à toutes et tous.

Très cordialement
Votre Maire
Francis ALLONAS

SOMMAIRE

P. 1

Le mot du maire

P. 2 à 4

Le CM en bref

P. 5 et 6

Budgets 2017

P. 7

CMJ

P. 8 et 9

Journée du patrimoine et

Journée Citoyenne

P. 10 et 11

Une page se tourne

Travaux

P. 12 et 13

Sortie forêt

Témoignage

P. 14

Le jour de la nuit

Marche populaire

P. 15

Amicale des donneurs de sang

P. 16

Le Milan royal

P. 17

Le prélèvement à la source

P. 18

Infos

P. 19 et 20

Le jeu de Patrick -

Liste des gagnants

P. 21

Jeux pour enfants

P. 22

Calendrier des manifestations

A vos plumes

P. 23

La recette de Nanou

P. 24

Informations utiles

Le conseil municipal en bref

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2018

Le Conseil Municipal,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES** - assorti de la condition sine qua non que les réserves soient retenues et prises en compte SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DANS SA VERSION ARRETEE LE 19 DECEMBRE 2017.
- **DECIDE** de recourir à la mise à disposition de personnel et autorise Monsieur le Maire à signer avec la Commune de Mollau la convention de mise à disposition d'un agent technique de la Commune d'ODEREN à la Commune de MOLLAU pour des interventions ponctuelles.
- **APPROUVE** la cession, au profit de Monsieur SOUR Pierre, domicilié 19 rue du Hensbach-68830 ODEREN, de la parcelle cadastrée section 3 n° 119, d'une superficie de 7 a 63 ca et **FIXE** le prix du terrain à 50€ l'are, soit un montant global de 381.50 €
- **DECIDE** de faire l'acquisition des parcelles sises au lieudit « Ritscha », cadastrées section 3, n° 158-159-161-162-163, pour une superficie globale de 32 a 39 ca, et **FIXE** le prix global des terrains à 50 € l'are, soit un montant total de 1 619.50 €
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 500 € au Club Markstein Airways, dans le cadre du financement du championnat de France Jeunes 2018.
- **DECIDE** de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2018. La cotisation est de 120 € pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 2000 habitants.
- **DONNE** un avis défavorable à la demande de subvention formulée par l'association de Prévention Routière.
- **DECIDE** de dénoncer les conventions passées pour la gestion de la résidence Saint-Nicolas et **PRECISE** que les engagements financiers de la commune tombent en conséquence, en application des dispositions prévues à l'article 4 de la convention du 5 mai 2012, la dénonciation intervenant à l'initiative du propriétaire.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE**, à l'unanimité – par 12 voix pour – le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2017 qui a été arrêté comme suit :

• Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
Dépenses	985 761,00 €	865 849,84 €
Recettes	985 761,00 €	988 184,76 €
		Excédent 122 334,92€

• Section d'Investissement

	Prévu	Réalisé
Dépenses	391 406,36 €	356 370,08 €
Recette	391 406,36 €	249 135,91 €
		Déficit 107 234,17 €

Résultat Global **+ 15 100,75 €**

- **APPROUVE**, à l'unanimité – 12 voix pour – le Compte Administratif du budget forêt de l'exercice 2017 qui a été arrêté comme suit :

• Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
Dépenses	211 584,00 €	116 220,34 €
Recettes	211 584,00 €	146 915,83 €
		Excédent 30 695,49 €

• Section d'Investissement

	Prévu	Réalisé
Dépenses	15 000,00 €	13 574,00 €
Recettes	15 000,00 €	8 756,93 €
		Déficit 4 817,07 €

Résultat Global **+ 25 878,42 €**

- **DECLARE** que le Compte de Gestion du Budget Principal, dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DECLARE** que le Compte de Gestion du Budget Annexe Forêt, dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 au compte 1068 du budget primitif de l'exercice 2018 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement, soit à hauteur d'un montant de **107 234,17 €**, et **de reporter** le solde restant de

Le conseil municipal en bref (suite...)

l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 (excédent de fonctionnement reporté) à hauteur du montant restant s'élevant à **15 100,75 €**.

- **FIXE** la fiscalité locale directe pour l'exercice 2018 comme suit :

TAXE	Bases en euros	Taux 2017	Taux 2018	Variation Des taux	Produit en euros
Taxe d'habitation	1 239 000	11.82 %	11.82 %	0 %	146 450
Taxe foncière (bâti)	1 121 000	16.13 %	16.13 %	0 %	180 817
Taxe foncière (non bâti)	37 607	129.60 %	129.60 %	0 %	49 507
TOTAL					376 774

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2018 afin de couvrir le **déficit** de la section d'investissement, à hauteur d'un montant de **4 817,07 € et de reporter** le solde restant de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 (excédent de fonctionnement reporté) à hauteur du montant restant s'élevant à **25 878,42 €**.

- **APPROUVE** le budget primitif 2018 du budget principal

Section de Fonctionnement

Dépenses	952 612,95 €
Recettes	952 612,95 €

Section d'Investissement

Dépenses	272 829,17 €
Recettes	272 829,17 €

- **APPROUVE** le budget primitif 2018 du budget annexe Forêt

Section de Fonctionnement

Dépenses	159 700,00 €
Recettes	159 700,00 €

Section d'Investissement

Dépenses	14 817,07 €
Recettes	14 817,07 €

- **DECIDE** de ne pas donner suite au projet de mutualisation des services techniques des communes de Kruth-Wildenstein-Oderen.

- **VALIDE**, sous réserve de l'avis favorable des chasseurs et autres parties prenantes, le schéma intercommunal de pistes pour VTT ou VTT électrique grand public et **AUTORISE** la Communauté de Communes œuvrant pour le développement touristique à le mettre en place, en liaison avec les communes et les différents acteurs concernés.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** le projet pour les circuits VTT empruntant le chemin Dreyer et le chemin du Treh, mais invalide le circuit tracé « rive droite », dont une partie emprunte un sentier,
 - **DECIDE** d'expérimenter le projet sur une période d'essai de trois mois, depuis le 15 juin jusqu'au 15 septembre 2018 inclus, avec des horaires de fréquentation fixés entre 8 h et 21 h.
 - **DECIDE** de retenir l'option proposée par la communauté de communes, concernant la gestion de la main d'œuvre forestière consistant à ne pas la renouveler en confiant progressivement les travaux à des entreprises.
 - **DECIDE** de mettre en vente le bâtiment vacant, sis 53 Grand'Rue.
 - **APPROUVE** le projet présenté par la Société de Pêche AAPPMA Haute Thur en vue de la réalisation de travaux par l'association dans le cadre d'une mise à disposition des locaux et précise que les modalités en seront fixées par convention.
 - **APPROUVE** le programme de travaux pour la création d'un dallage à la salle socio-éducative selon le devis présenté et **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la Région Grand-Est, dans le cadre du dispositif de soutien aux investissements des communes rurales.
- ### Syndicat Mixte de la Thur Amont transformation en EPAGE :
- **AUTORISE** l'adhésion des Communes de Steinbach, Mollau, Goldbach-Altenbach, Geishouse et Storckensohn à ce Syndicat,
 - **APPROUVE** la transformation du syndicat mixte en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE),
 - **APPROUVE** les nouveaux statuts du syndicat mixte de la Thur Amont, statuts qui ont vocation à entrer en vigueur sous réserve de l'intervention d'un arrêté préfectoral portant transformation du syndicat mixte de la Thur Amont en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE),

Le conseil municipal en bref (suite...)

conformément à l'article L213-12 du Code de l'Environnement,

- **DESIGNE** Monsieur Francis ALLONAS, Maire, en tant que délégué titulaire et Monsieur Noël DELETTRE, Adjoint au Maire, en tant que délégué suppléant au sein du Comité syndical de l'EPAGE Thur amont.
- **ADOpte** la motion présentée par les chasseurs du GIC 14 (groupement d'intérêt cynégétique).
- **AUTORISE** le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, des agents contractuels à temps complet au grade d'adjoint technique territorial, soit 4 agents pour 3 semaines chacun) répartis sur une période courant de juin à septembre.
- **DECIDE** de confier au CDG 54 une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et la lettre de mission du Délégué à la Protection des Données, et tout acte y afférent avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la cueillette de l'arnica et autres plantes médicinales avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.
- **DECIDE** d'arrêter les montants des subventions à attribuer aux associations au titre de l'année 2018.
- **AUTORISE** la coupe de 2 m3 de bois pour réaliser un parquet à la salle socio-éducative.
- **DECIDE** de modifier la délibération du 8 mars 2018 concernant l'acquisition des parcelles sises au lieudit « Ritscha », une transaction entre les cédants ayant eu lieu entretemps, et **DECIDE** de faire l'acquisition des parcelles cadastrées section 3, n° 319-322-324-326-328, pour une superficie globale de 32 a 39 ca au prix de 50 € l'are, soit un montant total de 1 619,50 €.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet de contrat Natura 2000 qui a été présenté, notamment le plan de financement et les engagements juridiques et techniques, et **SOLLICITE** une rétribution (crédits Etat-Europe) de 35 600 € pour la mise en place, en forêt communale, d'un îlot de sénescence complet de 8,9 ha en parcelle forestière 12.
- **APPROUVE** la cession, au profit de Mme Catherine GRUNENWALD et l'AAPPMA HTE THUR, des

parcelles cadastrées section 11, n° 250, d'une superficie de 19 457 m², et n° 252, d'une superficie de 149 m², issues de la division de la parcelle cadastrée section 11, n° 249, au prix fixé à 25 € l'are.

- **DECIDE** d'acquérir les bois sur les propriétaires cédants des parcelles forestières sises au lieudit « Ritscha » en vue de les intégrer au régime forestier.
- **DECIDE** de créer un poste permanent d'agent technique polyvalent relevant du grade d'adjoint technique, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35èmes) à compter du 1er septembre 2018.
- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** pour l'acquisition des parcelles cadastrées section 1 au lieudit Weiberwiefeld, n° 32 d'une superficie de 8 a 24 ca et n° 33 d'une superficie de 7 a 69 ca, soit une superficie totale de 15 a 93 ca, et décide de soumettre une proposition de prix à hauteur de 50 € l'are pour les parcelles concernées.
- **DECIDE** de prendre en charge les travaux pour le remplacement d'une porte à la Chapelle Notre-Dame du Bon Secours, selon le devis présenté soit un montant de 4 070 € HT – 4 884.00 € TTC et de solliciter une participation du Conseil de Fabrique à hauteur de 2 500 €.
- **DECIDE** d'invalidier le parcours pour VTT électriques proposé au lieudit « Bergenbach ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Parc Naturel Régional des Ballons de Vosges pour le regroupement et la valorisation des certificats d'économies d'énergie dans le cadre du programme CEE « Economies d'Énergie dans les TEPCV.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2018

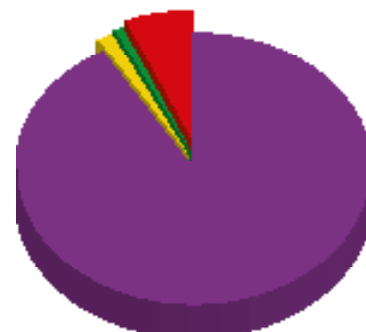
Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** une décision modificative suivante au budget principal (compte 2138 : -1000 € / compte 2315 : + 1000 €).
- **APPROUVE** le transfert du titre de Presbytère à un local équivalent, sis au 53 Grand'Rue, **APPROUVE** la désaffectation du Presbytère, **PROPOSE** de solliciter l'avis de l'Archevêque de Strasbourg.
- **DECIDE** de verser une gratification, d'un montant de 500 € à Monsieur Jonathan BAUMANN, domicilié : 54 rue Durrenbach à ODEREN.
- **AUTORISE** Monsieur le Trésorier de Saint-Amarin à accomplir, pour le compte de la commune, les démarches visant à obtenir le remboursement des chèques énergies.

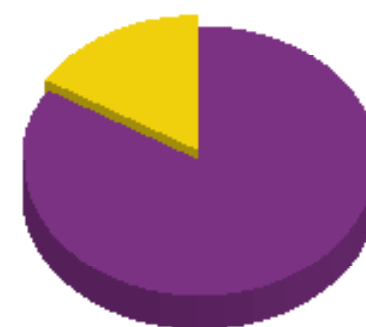
Budgets 2018

FONCTIONNEMENT FORET 2018

Dépenses	159 700,00 €	
	Montant	%
■ Charges à caractère général	146 000 €	91%
■ Autres charges	2 600 €	1,6%
■ Charges exceptionnelles	1 100 €	0,69%
■ Virement à la section d'investissement	10 000 €	6%
		100,0%

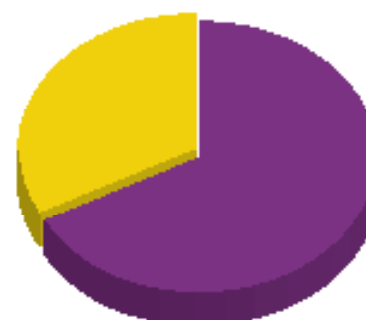


Recettes	159 700,00 €	
	Montant	%
■ Produits des services, du domaine	133 822 €	84%
■ Excédent reporté	25 878 €	16%
		100%



INVESTISSEMENT FORET 2018

Dépenses	14 817,07 €	
	Montant	%
■ Plantations – aménagement et agencement de terrain	10 000 €	67%
■ Report solde négatif	4 817 €	33%
		100%

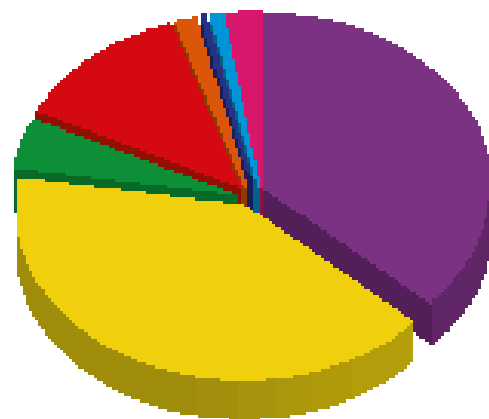


Recettes	14 817,07 €	
	Montant	%
■ Virement de la section de fonctionnement	10 000 €	67%
■ excédent de fonctionnement capitalisé	4 817 €	33%
		100%

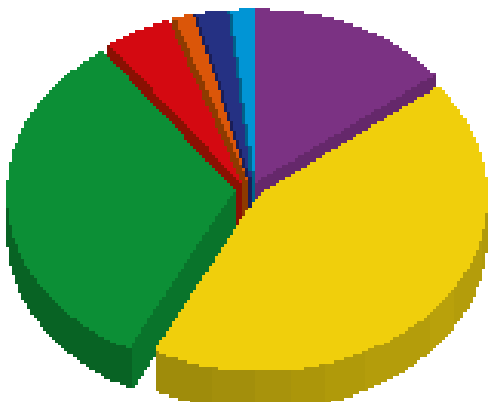
Budgets 2018

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

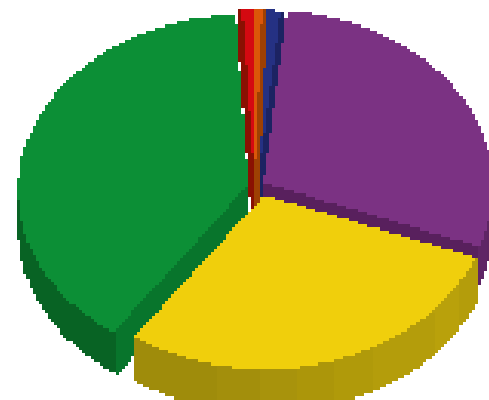
Dépenses de Fonctionnement	952 612,95 €	
	Montant	%
■ Charges à caractère général	351 544,00 €	37%
■ Charges de personnel	387 450,00 €	41%
■ Atténuation de produits	45 000,00 €	4,7%
■ Autres charges de gestion courante	121 446,00 €	13%
■ Charges financières	14 500,00 €	2%
■ Charges exceptionnelles	500,00 €	0%
■ Dépenses imprévues	10 000,00 €	1,0%
■ Opérations d'ordre	336,780 €	0%
■ Virement à la section d'investissement	21 836,17 €	2%
100%		



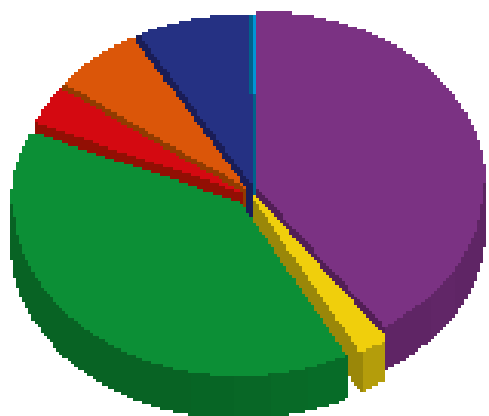
Recettes de Fonctionnement	952 612,95 €	
	Montant	%
■ Produits des services, du domaine et ventes	138 100,20 €	14%
■ Impôts et taxes	410 824,00 €	43%
■ Dotations, subventions, participations	309 937,00 €	33%
■ Autres produits de gestion courante	45 400,00 €	5%
■ Produits exceptionnels	13 446,00 €	1%
■ Atténuations de charges	20 000,00 €	2%
■ Résultat reporté	15 100,75 €	2%
100%		



Dépenses d'investissement	272 829,17 €	
	Montant	%
■ Subventions d'équipement diverses	2 000 €	0,73%
■ Concessions - Frais d'études	3 000 €	1,10%
■ Opérations de Travaux	79 595 €	29%
■ Remboursement capital des Emprunts	79 000 €	29%
■ Report solde d'exécution N-1	107 234 €	39%
■ Dépenses imprévues	2 000 €	1%
100,00%		



Recettes d'investissement	272 829,17 €	
	Montant	%
■ Subventions d'investissement	110 608,05 €	41%
■ Produits de cessions	5 000,00 €	2%
■ Affectation au compte 1068	107 234,17 €	39%
■ Taxe d'aménagement	10 000,00 €	4%
■ Reversement TVA	17 814,00 €	7%
■ Virement de la section de fonctionnement	21 836,17 €	8%
■ Opérations d'ordre	336,78 €	0%
100%		



LES DIX ANS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le premier Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a été mis en place le 28 Novembre 2008 à l'initiative d'Armand WEISS adjoint au maire. Il fête donc cette année son dixième anniversaire, tout en poursuivant ses actions en faveur du bien vivre à Oderen. Après avoir financé l'achat des arbres fruitiers du verger école, d'un banc pour l'aire de jeux ainsi que de trois hôtels à insectes, nos jeunes élus ont pensé à leurs camarades des écoles en leur remettant un important lot de ballons, cordes à sauter, anneaux sensoriels. Ils ont également soutenu l'association Patrimoine et Emploi en se portant acquéreurs de plusieurs nichoirs et mangeoires. Comme chaque année, ils vous invitent à venir visiter leur stand à l'occasion du traditionnel Bredalamark.

JOURNEE HAUT RHIN PROPRE

Nettoyage dans la bonne humeur de l'aire de jeux de la rue de la Gare.



CHASSE AUX OEUF ET KERMESSE SCOLAIRE

Les deux rendez-vous sont désormais devenus une tradition. La chasse aux œufs se déroule avant les fêtes de Pâques et la kermesse clôture l'année scolaire.

Cette année encore, ces manifestations organisées par le Conseil Municipal des Jeunes ont connu un beau succès.



Journées du patrimoine

Les classes de l'école primaire se sont rendues au Parc de Wesserling dans le cadre des journées du patrimoine pour participer à différents ateliers :

- la balade des princesses et des samourais pour les classes de PS/MS et GS/CP
- l'atelier d'impression de Sakura pour les CE1/CE2
- et le grand jeu autour du Japon pour les CM1/CM2

Les petits samourais ne doivent pas toucher les cordes sinon le serpent va le savoir et il va les manger...



Journée Citoyenne

Cette journée citoyenne était ouverte à tous les bénévoles désireux de s'impliquer dans la vie de la commune et c'est sous un soleil radieux que pas moins de 70 participants de 7 à 77 ans ont, le 26 mai dernier, participé avec succès à la deuxième journée citoyenne d'Oderen. C'est après un café amélioré pris aux ateliers communaux que chacun avec enthousiasme s'est attaché à remplir sa mission, chapeauté par un référent. Tout au long de la journée, les bénévoles ont désherbé, tronçonné, planté, peint, cuisiné. À midi, rendez-vous fût donné à la salle des fêtes Alsatia pour le repas préparé par les dames et c'est ragaillardisé que les travaux se sont poursuivis, pour certains jusqu'à 17h00. Un grand merci à tous d'avoir consacré une journée pour rendre notre village plus agréable encore. Cela a permis une fois de plus de favoriser la rencontre entre les habitants, de réunir les différentes générations et de valoriser les savoir-faire.



Empotage des géraniums par les dames



Journée Citoyenne (suite)



Les arboriculteurs nettoient la rivière école



Nettoyage du cimetière par le conseil municipal des enfants et des adultes



Essayage de banc nouvellement posé par l'AAPPMA



Ravalement du cabanon du plateau sportif par les footballeurs et les pompiers



Fousi met en place ses dernières jardinières en compagnie de Christelle



L'équipe de nettoyage des sentiers



Comme les Gaulois, à la fin d'une histoire, cela se termine par un repas

Une page se tourne à Oderen !

Jean-Pierre plus communément appelé «**Fousi**» a pris sa retraite le 1^{er} Octobre après 43 ans passés au service de la commune. Ce n'est pas peu dire qu'il connaissait chaque lampadaire, chaque nid de poule par son nom... Une partie de la mémoire du village s'en va, mais heureusement pas très loin, puisque maintenant il va pouvoir s'occuper à plein temps de ses chevaux au **Broch** et son puits de science nous sera toujours disponible au besoin.



Merci Fousi !

Une nouvelle équipe est en place avec pour chaque ouvrier des compétences bien spécifiques, **Richard** sera le nouveau chef d'équipe, **Marc** sera plus spécialement préposé à l'entretien des bâtiments et

David s'occupera principalement des espaces verts. L'entretien de la voirie en hiver sera assuré alternativement par chaque membre de l'équipe. **A Oderen** beaucoup de travaux sont effectués

en régie ce qui permet une certaine souplesse et des gains conséquents. **Marc et David** sont aussi pompiers et disponibles en journée si besoin.

Le travail des ouvriers communaux est souvent méconnu et fréquemment décrié car en chaque citoyen se trouve un employeur en puissance, aussi avant d'émettre une critique il faut bien réfléchir à ce qu'elle soit constructive. Il convient de parler de ce que fait une personne, de son action, en toute impartialité...



David

Marc

Richard

ATTENTION

Job d'été :

Compte tenu des contraintes liées à l'embauche de jeunes vacataires pendant l'été, notamment les obligations en termes de sécurité, d'encadrement et de suivi, le conseil municipal a décidé de ne pas reconduire ce dispositif à partir de 2019.

Exemple de travaux réalisés par le service technique



Mise en place de l'éclairage de Noël



Fleurissement du village

Exemple de travaux réalisés par le service technique (suite)



Mise en place du panneau interactif



Pose d'un plafond



Taille de haie



Curage d'un fossé



Réfection d'un parquet dans un appartement communal



Mise à niveau d'un regard d'assainissement

Sortie forêt 2018

Le samedi 22 septembre, une bonne quinzaine de personnes (adjoints, conseillers municipaux, personnel communal, adjudicataires de chasse) s'étaient réunies autour de Monsieur Francis Allonas, Maire, et Messieurs Jolly et Schlussek, Agents de l'ONF, pour participer à la sortie annuelle en forêt.

COUPE DE BOIS « SECS » SECTEUR SUTTERLEY

Les forestiers tenaient à nous montrer la dernière coupe « sur pied » effectuée dans la forêt du Sutterley par l'entreprise Binder.

Cette coupe n'était pas prévue au programme mais les arbres ont séché suite à la période de sécheresse que nous vivons actuellement.



Une impressionnante pile de bois...

BOIS D'AFFOUAGE CHEMIN DU TREH

Depuis quelques années nous faisons appel à une entreprise privée, en l'occurrence la maison Baumgart pour préparer notre bois d'affouage.

Le fait de faire appel à une entreprise privée devient une démarche courante car nos équipes de bûcherons « inter-communaux » se réduisent et ne peuvent plus répondre à la demande de nos 15 communes.



A ce titre, il est possible à tous les habitants de faire eux-mêmes leur bois de chauffage, moyennant l'achat d'une carte de bois au prix de 20€ pour 2 ans.

Pour ce faire, il faut prendre contact avec l'agent forestier, M. Schlussek.

PROJETS D'ACHAT DE PARCELLES FORESTIÈRES PRIVÉES

- 1) Forêt du Schalm-Gottlieb (Propriétaires M. Ludwig et M. Lutringer)
- 2) Plusieurs parcelles privées appartenant à M. G. Walter et à sa sœur
- 3) Forêt du Glaser (Propriétaire M. G. Walter et sa sœur Françoise)



Sortie forêt 2018 (suite)

EMBÂCLE SUR LE GOTTRUNTZ

Des graviers se sont accumulés sous le pont, en cas de crue, il y a risque de débordement et l'eau pourrait immerger le chemin



POINTS DIVERS :

- que faire des bois secs qui se développent de plus en plus ?? le coût n'est pas innocent
- qu'advient-il de la surpopulation de gibier ? il semblerait qu'une légère baisse soit confirmée
- devenir de nos bûcherons ? une décision devra être prise prochainement par les maires du canton, mais on s'orienterait vers une stabilisation sur deux équipes de trois opérationnelles, soit environ huit bûcherons.

Témoignage

Maman séparée avec 2 petits garçons en bas âge, nous vivions dans le vignoble jusqu'au jour, grands amis de la nature, nous découvrons ce magnifique village : Oderen.

Un vrai coup de coeur pour tous les 3 qui nous épanouit encore aujourd'hui.

A cette époque là, les enfants étaient scolarisés à l'école maternelle où ils ne se sentaient pas à l'aise ni à leur place car les enseignants et les Atsems n'étaient pas à leur écoute et ne prenaient pas le temps avec tous les enfants de les accompagner dans l'apprentissage, jusqu'au jour où la directrice me convoque et me demande de programmer un suivi psychologique car les petits étaient, soit disant, trop réservés, trop lents et ne répondaient pas spontanément aux différentes questions. Ce fût un choc total lorsque j'entends ces mots et cette demande à n'en rien comprendre, car mes enfants ont toujours été très curieux, intéressés, dynamiques, etc.

Quelques semaines plus tard, lors d'une promenade, les loulous me demandent de déménager pour

habiter dans ce joli village fleuri où ils pourraient bien s'épanouir !

Ainsi après réflexion, et suite à une grande conversation, nous nous sommes mis d'accord pour recommencer un nouveau départ, ensembles, ici à Oderen.

De ce jour là, tout a changé ! Pourquoi ? car j'ai pris mon courage à deux mains pour faire appel à notre maire M. Allonas, qui nous a très bien accueillis, guidés et soutenus dans notre démarche et grâce à lui, nous ne souhaitons plus quitter le secteur qui est enrichissant et magnifique !

Je tiens à remercier la directrice ainsi que toute l'équipe des enseignants accompagnés des 2 Atsems de l'école maternelle et primaire d'Oderen pour leur accueil, l'écoute et le soutien, l'accompagnement et le suivi auprès de chaque enfant, car grâce à eux, mes 2 garçons ont été intégrés et ont eu leur place dans chacune des classes, que suite aux différentes difficultés rencontrées auparavant, les enfants sont à ce jour au niveau de tous et que leurs résultats scolaires ont pour chacun une moyenne entre 15 et 20/20.

Le jour de la nuit

Le « Jour de la Nuit » est un événement national proposé dans le cadre du plan climat afin de sensibiliser la population aux risques de la pollution lumineuse.

par les jolis contes d'Océane Roma accompagnée d'un accordéon et d'un ukulélé. Un verre de l'amitié dans une ambiance villageoise a clôturé cette sympathique soirée.



Notre commune a participé à cette action en éteignant totalement l'éclairage public dans la nuit du 13 au 14 octobre et en organisant une balade aux flambeaux à travers les rues du village plongées dans l'obscurité. Ils étaient plus de soixante dix participants à admirer un beau ciel étoilé. Cette promenade a été agrémentée



Marche Populaire organisée par le Cercle Ste Marie

C'est par un beau week-end ensoleillé d'octobre que s'est déroulée notre traditionnelle marche populaire. Elle a réuni de très nombreux randonneurs qui ont pu apprécier la beauté des sentiers de notre vallée.

Tout au long du parcours et à l'arrivée, nos bénévoles les accueillent avec collation et boissons pour reprendre des forces et repartir satisfaits d'avoir passé une agréable journée.



Si vous souhaitez faire partie de nos aventures, nous vous accueillerons bien volontiers au sein de notre association.

Nous vous donnons également rendez-vous tout au long du mois de novembre pour applaudir nos acteurs dialectophones dans leur nouvelle pièce « A Schtall em Hus ».

Amicale des Donneurs de Sang

L'actualité 2018 de notre association a débuté par notre AG le 17 février 2018 en présence d'une quarantaine de personnes. Le conseil d'administration en a profité pour nommer Jean-Jacques Facchin et Olivier Dreyer **Membres d'honneur de l'amicale**. Ils ont activement participé à la bonne marche de l'association depuis le début en donnant de leur sang, de leur temps, de leurs compétences durant 25 ans aux côtés de Jean-Marie André.

Pour tout le travail accompli et pour son dévouement à la cause du don du sang, le titre de **Président honoraire** a été décerné à Jean-Marie André. Engagés à 100% à mes côtés, les 16 membres du conseil d'administration se mobilisent bénévolement tout au long de l'année en faveur du don du sang pour fidéliser les anciens donateurs et en recruter de nouveaux.

Voici nos actions passées et futures : les réunions de secteur auxquelles je me rends avec quelques membres du CA, les réunions du bureau, les 2 exposés sur le rôle du sang et le déroulement des collectes par Claude Rivière membre de notre association et Gérard Bruetschy délégué cantonal le 22 février dans la classe de Mme Studer à Kruth puis à Oderen dans la classe de Mme Ast le 18 mai, l'opération Tulipes sur 3 jours en mars dernier qui grâce à la générosité des habitants a permis de verser 3053,70€ à l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation à Mulhouse et cette année, pour fêter la journée mondiale du don du sang, la participation aux côtés des autres amicales de notre secteur à l'organisation d'un premier rallye pédestre à Mollau le 12 juin. Mais ce qui est la plus grosse part de notre tâche est l'aide apportée à l'EFS lors des collectes de sang total dans nos villages avec les réunions préparatoires, la pose d'affiches, l'envoi de mails et de sms aux membres cotisants et la gestion de la collation.



Le défi que nous nous sommes donné est celui de mobiliser 100 personnes à chaque collecte ce qui commence à se réaliser : à Fellingring le 23 février (85 personnes avec 8 premiers dons et 74 poches prélevées) et à Kruth le 27 avril (110 personnes avec 8 premiers dons et 93 poches prélevées) le 22 juin à Oderen 70 personnes avec 8 premiers dons...le 17 août 99 personnes et 11 premiers dons, enfin le 12 octobre 80 personnes à Kruth avec 3 nouveaux donateurs. Et si 100 dons pouvaient être prélevés à la collecte de Fellingring, de Kruth et Oderen chaque fois ce serait encore mieux ...



Le sang est irremplaçable. Il faut chaque jour 600 dons en Alsace pour sauver des vies. Vous êtes en bonne santé, vous avez entre 18 et 71 ans, vous pesez plus de 50 kg...soyez généreux et venez offrir un peu de votre temps et un peu de votre sang. Les accidentés et les malades comptent sur vous.



Dates de nos 3 prochaines collectes 2018 /2019

ODEREN vendredi 28 décembre,
FELLERING le 22 février 2019,
et **ODEREN** le 21 juin.

Pour un premier don, il faudra se munir d'une pièce d'identité.

L'amicale vous offrira une place de cinéma... qu'on se le dise !

Pour info : date de la prochaine AG : dimanche le 27 janvier 2019 à ODEREN

Adresse mail de l'amicale des donneurs de sang de Fellingring-Oderen-Kruth-Wildenstein
centpoursanghautethur@gmail.com

A bientôt et merci pour votre générosité

Freddy Gilck

Le milan royal

Milvus milvus (Linnaeus, 1758)

Un couple de milan royal s'est installé pour la première fois sur le territoire de notre commune. Evènement ornithologique rare, une tentative de nidification a eu lieu ce printemps.

Traits de biologie

Aspect général : rapace de taille supérieure à la moyenne. L'envergure est d'environ 1,50 m dépassant celle de la buse variable. C'est le plus grand rapace diurne nicheur d'Alsace.

Silhouette : la longue queue profondément échancrée en forme de V est l'une des caractéristiques principales de ce rapace. Deux barres alaires de couleur blanche en travers des ailes complètent l'identification. Les longues ailes lui donnent une silhouette élancée.

Allure au vol : en vol battu, les mouvements des ailes sont souples, amples et lents. D'une façon générale, le vol est très élégant comparé à d'autres rapaces. Il plane souvent en cercles, les ailes légèrement relevées.

Autre particularité : vole souvent à basse altitude même dans le village au-dessus des maisons, voire faire des piqués proche des habitations avant de prendre de l'altitude avec une grande célérité.

Où et quand l'observer : nul besoin de se lever à l'aurore pour voir cet oiseau qui se déplace souvent seul. Comme la majorité des grands rapaces, il a besoin des thermiques et des ascendances chaudes de la journée pour se déplacer. Les meilleurs horaires se situent donc entre 12 h et 19 h 30. Le milan s'observe essentiellement au-dessus de milieux ouverts tels les prés qui bordent la commune, mais également planant au-dessus des pâturages du Daeschle, du Katzensteg, du Siebach et du Bergenbach. Il n'est pas rare de le voir à faible altitude mais ne monte jamais sur les hautes-chaumes, sauf en automne. Peu farouche, ce couple se déplace régulièrement vers Fellingering, Husseren-Wesserling, Ranspach et Mitzach.

Habitat : c'est une espèce typique de milieux bocagés associés à la forêt. Les zones agricoles que sont les pâturages extensifs lui servent de territoire de chasse pour trouver ses ressources alimentaires. Le nid est toujours situé dans de petits massifs forestiers. Son domaine vital se situe entre deux et trois mille hectares.

Nourriture : c'est un opportuniste, son régime alimentaire est des plus variés consommant essentiellement des micro-mammifères mais également de gros insectes. Plusieurs études ont pu mettre en évidence qu'il se nourrit également de geais, de pigeons domestiques mais aussi de corvidés. Toutefois, ce sont essentiellement des mammifères qui sont sa source principale de nourriture.

Migration : c'est un rapace migrateur qui revient en



Alsace début du mois de mars pour repartir au mois de septembre/octobre rejoindre ses quartiers d'hiver. Les études scientifiques faites récemment, grâce aux balises, ont permis de montrer que la majeure partie des milans passent l'hiver dans le sud de l'Espagne et au Portugal.

Priorité de conservation

Situation en Alsace : le milan royal est une espèce en forte régression en France. La population nicheuse est estimée à environ une cinquantaine de couples dans notre région. Deux noyaux principaux : le Jura alsacien et l'Alsace bossue. Hormis dans la vallée de Saint-Amarin, il n'y a aucun autre couple nicheur connu dans l'ensemble du massif vosgien tant du côté lorrain qu'alsacien.

Mesure de protection : comme tous les rapaces, l'espèce est protégée par la loi. Un plan régional d'actions de protection est mené en Alsace depuis 2012 pour faire remonter les effectifs au cours des prochaines années.

Les causes du déclin de la population française sont multiples mais bien identifiées. Les dérangements en période de reproduction en sont l'une des raisons principales. Aussi une réunion de travail a eu lieu entre les élus de la commune, la Ligue pour la protection des oiseaux, l'Office national des forêts, le Club vosgien et les chasseurs locaux, afin de définir les mesures nécessaires à prendre pour éviter tout dérangement et perturbation durant la période de reproduction. D'un commun accord, il a été décidé de fermer temporairement un sentier à proximité de l'aire de nidification entre le mois d'avril et la fin juillet (date d'envol des jeunes), afin de donner toutes les chances à cette première nidification. Un arrêté municipal a été pris dans ce sens.

Bilan

Echec de la reproduction observé à partir de la fin du mois de mai. Il y a bien eu ponte avec couvaison, mais qui s'est interrompue pour une raison indéterminée. Les adultes ont abandonné le site de reproduction, néanmoins ils sont restés dans la vallée. Fidèles à leur lieu de nidification on peut penser que ce couple reviendra l'an prochain.

Il faudra attendre fin février début mars 2019 pour espérer voir revenir ces oiseaux.

André Schlussek

Le prélèvement à la source

Le prélèvement à la source sera mis en œuvre au 1^{er} janvier 2019 :

- Le prélèvement à la source sera effectué par l'employeur ou la caisse de retraite sur la base d'un taux. Ce taux est indiqué sur l'avis d'impôt reçu au mois d'août 2018.
- En 2019 il n'y aura pas de double imposition : l'impôt sur les revenus « classiques » de 2018 sera bien calculé, mais il sera « effacé » pour ne pas payer deux années d'impôt en 2019.
- Les crédits d'impôts ne sont pas perdus sur 2018 : un acompte de 60 % sur les principaux crédits et réductions d'impôt sera versé le 15 janvier 2019 et les 40 % restants en juillet 2019.
- L'impôt s'adapte ainsi automatiquement au revenu perçu et prend en compte dès le mois de janvier les réductions et les crédits d'impôts.
- Cette réforme améliore la trésorerie des Français, le prélèvement s'opérant en même temps que le versement du salaire.

Les habitants qui ont des questions peuvent soit :

- utiliser une messagerie sécurisée à partir de leur espace particulier sur internet

- contacter le numéro de téléphone spécial « PAS » de l'administration : 0811 368 368 gratuit à compter du 1^{er} janvier 2019.

- Utiliser le site <https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source>

Il est fortement recommandé aux usagers d'utiliser les différents services en ligne accessibles via le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Ce service sécurisé 24h/24 permet à chacun :

- d'accéder à son espace particulier pour déclarer ses revenus, recevoir et conserver ses avis, poser une question, faire une réclamation ...
- de corriger sa déclaration de revenus et d'imprimer les justificatifs de revenus.

Pour la création de l'espace particulier sur le site internet : il faut se munir de son avis d'impôt et de sa dernière déclaration pour obtenir les codes de connexion.

L'utilisation du paiement dématérialisé est obligatoire pour tout montant d'impôt supérieur à :

- 1000€ en 2018 • 300€ en 2019

Cet abaissement concerne tous les types d'impôts des particuliers.



LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ÇA CHANGE QUOI POUR MOI ?

À compter du 1^{er} janvier 2019, avec le prélèvement à la source, le décalage d'un an entre mes revenus et l'impôt correspondant disparaît.

En 2019, je paye l'impôt sur mes revenus de 2019.

SALARIÉ ? ACTIF ? RETRAITÉ ? INDÉPENDANT ?

JE SUIS CONCERNÉ

L'impôt est directement prélevé sur mes revenus (salaires, retraites, allocations chômage...) par mon employeur, caisse de retraite, Pôle emploi (organismes collecteurs).

Pour les revenus des indépendants, les loyers, les revenus agricoles, etc. l'impôt est prélevé sur mon compte bancaire sous forme d'acomptes.

Tous les ans, je dépose ma déclaration de revenus. Elle permet de déterminer mon taux de prélèvement, de prendre en compte mes réductions et crédits d'impôt et de calculer mon impôt définitif.

ET MON TAUX DE PRÉLÈVEMENT ?



En 2018, ma déclaration de revenus sert de base au calcul de mon taux de prélèvement à la source pour 2019.

> Je déclare mes revenus en ligne : je connais mon taux immédiatement et le montant de mes acomptes éventuels.

> Je déclare mes revenus sur papier : je connais ces informations à compter du 16 juillet dans mon espace personnel sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou sur mon avis d'impôt.

ET SI JE SUIS NON IMPOSABLE ?

Le prélèvement à la source ne change rien pour moi : je n'ai aucun prélèvement.

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

L'administration fiscale transmet automatiquement mon taux aux organismes collecteurs (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...). Pour mes revenus sans collecteur (revenus des indépendants, revenus fonciers...), elle prélève chaque mois des acomptes sur mon compte bancaire.

Je peux adapter mon prélèvement à la source après ma déclaration en ligne ou à compter du 16 juillet 2018 si je déclare sur papier :

> si je suis en couple marié ou pacsé, je peux choisir des taux individualisés au lieu de mon taux « foyer ». Ce choix ne modifie pas le total des prélèvements, il les répartit différemment au sein du couple ;

> je peux choisir de ne pas transmettre mon taux à mon employeur. Un taux non personnalisé m'est alors appliqué en fonction de mon niveau de rémunération. Dans la plupart des cas, il sera plus élevé et je serai remboursé du trop versé l'année suivante. Dans les autres cas, je devrai verser chaque mois un complément sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ;

> je peux choisir le paiement de mes acomptes par trimestre pour mes revenus sans organisme collecteur (revenus des indépendants, revenus fonciers...)

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le principe ne change pas. Les réductions et crédits d'impôt acquis une année me sont restitués l'année suivante.



ET MES REVENUS DE 2018 ?

L'impôt sur les revenus non exceptionnels de 2018 sera effacé.

Les revenus exceptionnels et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés.

Retrouvez plus d'informations sur les sites [prelevementalasource.gouv.fr](https://www.prelevementalasource.gouv.fr) et [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

0 811 368 368 Service 0,06 € / min y compris appel

© Direction générale des Finances publiques - Mars 2018



INSEE

Enquête « Conditions de travail »

L'INSEE en partenariat avec la Dares réalise entre le 1^{er} octobre 2018 et le 31 mars 2019 une enquête sur les conditions de travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : horaires de travail, marges de manœuvre, coopération, rythmes de travail, efforts physiques ou risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Où déposer les déchets spécifiques ?

GRAVATS, BETON, AGGLOS, TOUT-VENANT

• **KRAGEN Recyclage - 68121 URBES**
(avant le Viaduc, près du Camping, prendre à gauche)
Tél. 03 89 82 69 00 - Port. 06 08 81 88 23

• **STE TRITER - 29 rue des Genêts**
68700 ASPACH-LE-HAUT
Tél. 03 89 62 70 00

• **Plate-forme SGTA - 2 rue des Genêts**
68700 ASPACH-LE-HAUT
Tél. 03 89 75 60 94

AMIANTE

• **ALSADIS**
35 rue de l'Europe
ZI Europe - 68700 CERNAY
Tél. 03 89 75 42 36 (sur rendez-vous)

PLACOPLATRE

• **CERNAY ENVIRONNEMENT**
35 rue de l'Europe
ZI Europe - 68700 CERNAY
Tél. 03 89 75 42 36 (sur rendez-vous)

VERRE DE VITRAGE

• **Plate-forme SGTA**
2 rue des Genêts
68700 ASPACH-LE-HAUT
Tél. 03 89 75 60 94

Et si vous aussi vous testiez votre potentiel solaire !

Chaque maison, chaque toiture recèle un potentiel de production d'électricité photovoltaïque ! Mais comment le connaître ?

Dans le cadre de sa démarche climat-air-énergie, le PETR du Pays Thur Doller met gratuitement à votre disposition un nouvel outil qui permet d'évaluer le potentiel d'énergie solaire des toitures : le cadastre solaire.



Muni de votre adresse, vous pouvez estimer la production et la rentabilité d'une installation solaire sur votre toiture.

Sous forme d'une carte interactive, les données prennent en compte l'orientation et l'inclinaison de votre toit, les ombrages, l'ensoleillement local, (données Météo France, IGN et Mines de Paris).

La simulation est gratuite et n'entraînera aucun démarchage d'installateurs mandatés par le Pays Thur Doller.

Avant de vous engager, testez votre toiture, renseignez-vous, demandez plusieurs devis et prenez le temps de contacter votre Espace Info Energie local :

Charlotte LELONG

Conseillère Info Energie Thur Doller
5 rue Gutenberg - 68800 VIEUX-THANN
03 89 35 73 34
infoenergie@pays-thur-doller.fr

Mission de service public, son conseil est gratuit, objectif et indépendant.

Pour tester sa toiture, une seule adresse :
<https://www.pays-thur-doller.fr/climat-air-energie/cadastre-solaire/>



Le jeu de Patrick

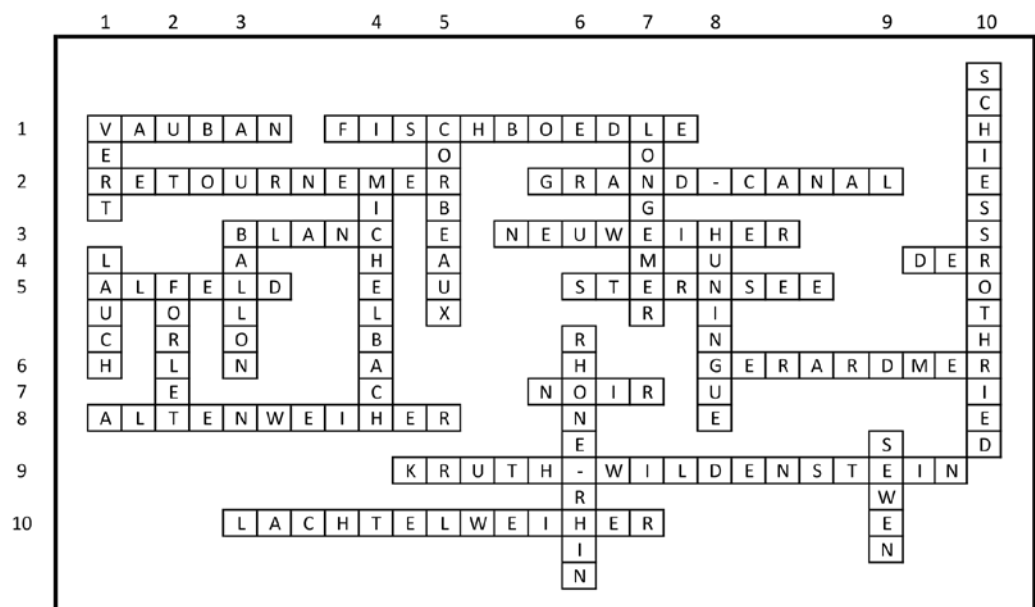
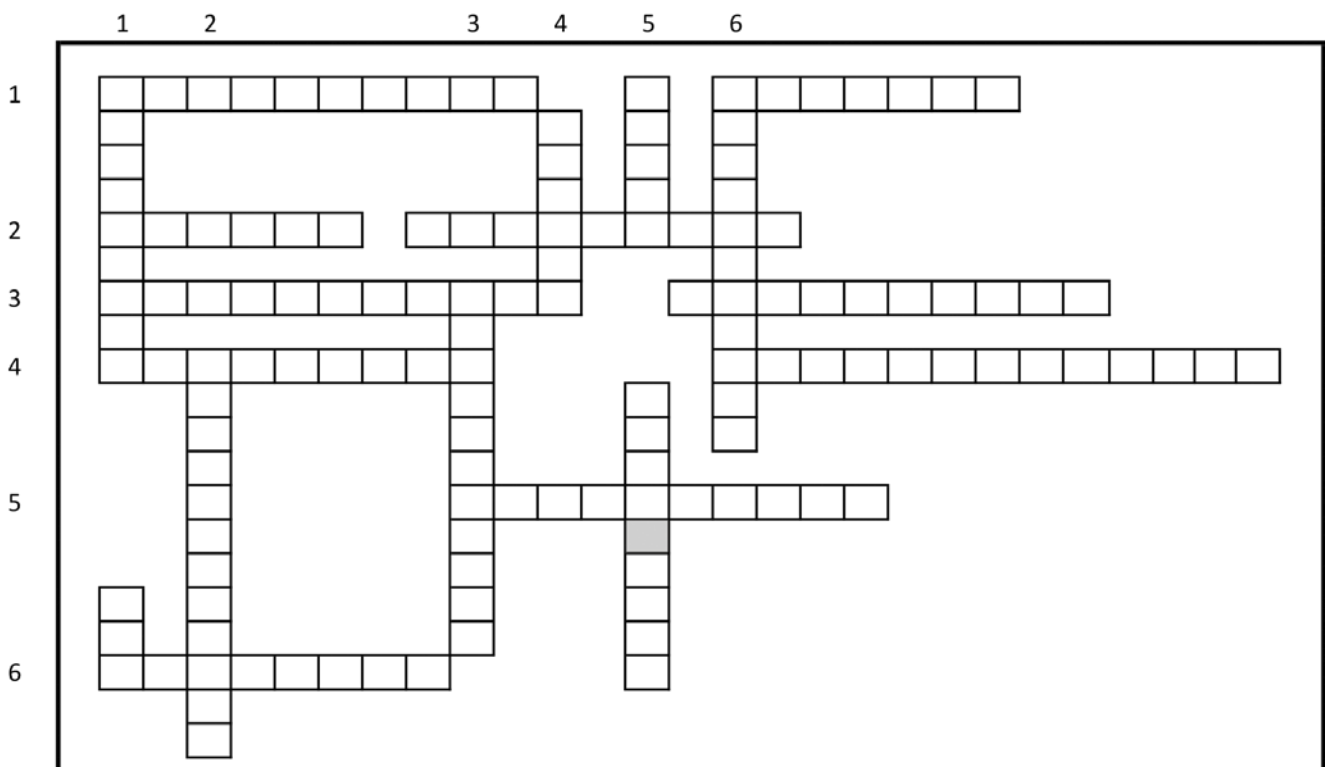
SPÉCIALITÉS CULINAIRES ALSACIENNES

HORIZONTALEMENT

- Il se déguste avec raifort et salade de pommes de terre. / Tressé et salé, il se déguste à tous moments
- Dans la vallée de Munster, elle est dorée. / Amalgame de fruits secs et confits.
- Quenelle d'abat. / Ne pas s'en sortir, c'est pédalé dedans.
- Seul, le vin rouge lui convient. / Un peu braisé, roulé, très moelleux mais pas baveux.
- Sucré ou salé avec des raisins secs et des amandes.
- Agén a le sien, nous avons la nôtre pour la tarte.

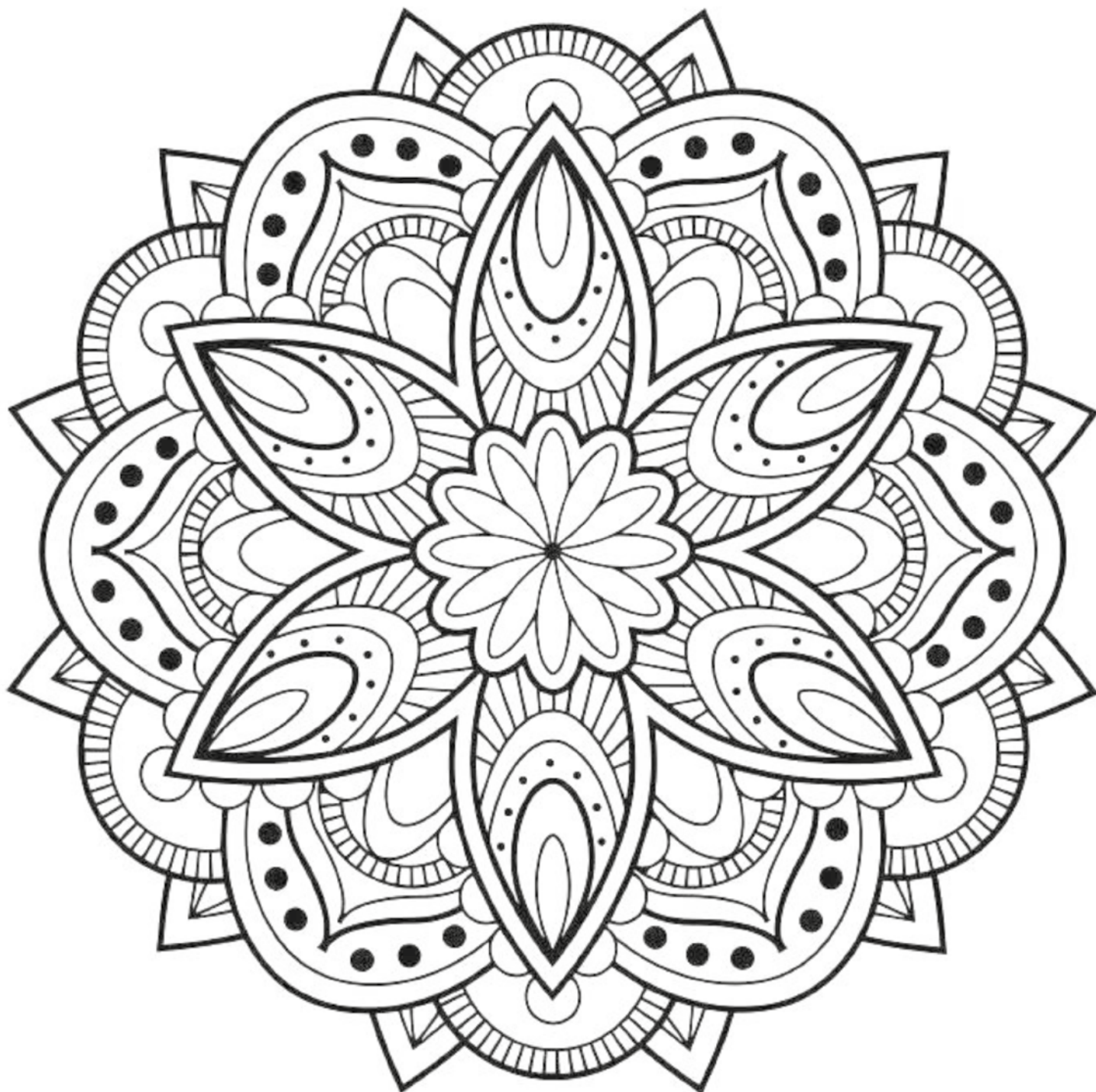
VERTICALEMENT

- Accompagnent des viandes en sauce. / Emblème national mais arrosé.
- A l'ancienne dans un grand chaudron.
- Tarte du Bas puis du Haut.
- A la Saint-Nicolas, il tend bras et jambes.
- Elle a sa route dans le Sundgau. / Origine égyptienne antique puis alsacienne en pâte.
- Plat jadis du lundi grâce au boulanger.



Grille complète
lacs et retenues
du massif
Vosgien

Le coloriage pour adultes



BULLETIN - MARS 2018

Liste des gagnants du jeu-concours de dessin

MIESCH Louane - HENRY Louanne

ARNOLD Jilian - ARNOLD Ameline

Les gagnants sont invités à venir retirer leur lot, en mairie, aux horaires habituels d'ouverture.

Jeux pour enfants

Retrouve dans chaque grille tous les mots de la liste.

Ces mots peuvent se lire de gauche à droite ou de haut en bas.



Les mots invariables - 1

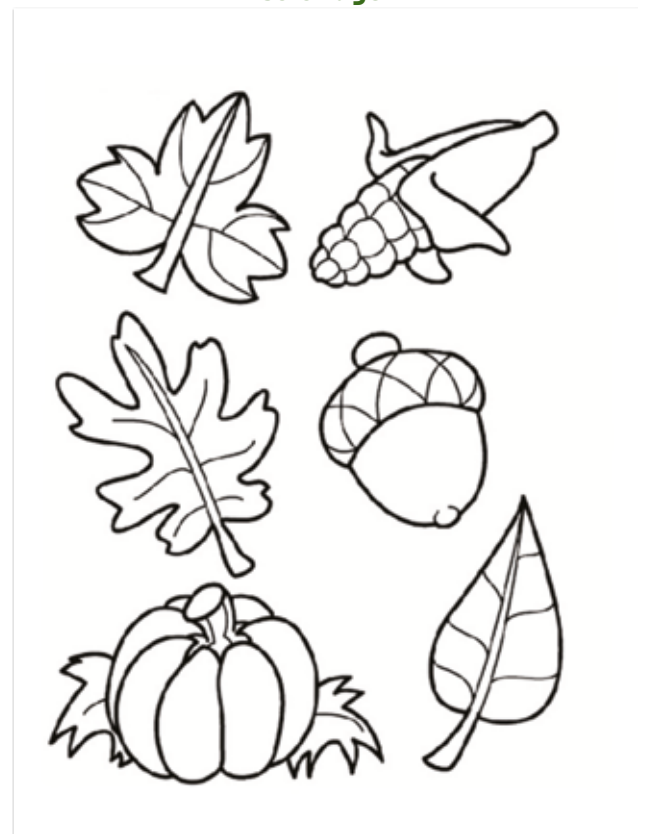
LISTE

ASSEZ
AUTREFOIS
BEAUCOUP
BIEN
COMBIEN
COMMENT
DEVANT
JAMAIS
MOINS
TOUJOURS

Rébus



Coloriage



Nom : _____

Prénom : _____

Calendrier des manifestations novembre et decembre 2018

> NOVEMBRE	
Samedi 3	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h15
Vendredi 9	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h15
Samedi 10	Quête des pompiers
Samedi 10	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h15
Dimanche 11	Commémoration de l'Armistice
Vendredi 16	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h15
Samedi 17	Concert Orphéenne à 20 h à l'Eglise de Fellingring
Dimanche 18	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative + repas choucroute à 12 h
Vendredi 23	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h15
Vendredi 30	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h15
> DÉCEMBRE	
Samedi 1 et dimanche 2	Bredalamark – Marché de Noël
Samedi 8 décembre	Concert des Rives de la Thur à l'Eglise Saint Nicolas à 20 h
Dimanche 9	Repas de Noël des Aînés
Samedi 22	Soirée Familiale à 19 h 30 à la Salle Socio-Educative
Vendredi 28	Don du Sang à la Salle Socio-Educative de 15h30 à 19h30



A vos plumes !

Toujours à votre écoute, vous pouvez formuler ci-dessus vos observations, critiques, suggestions ou conseils, et les adresser à la Mairie 54 Grand'Rue 68830 ODEREN ou par mail : mairie-oderen@wanadoo.fr

La recette de Nanou

Recette d'automne de Nanou : le potimarron farci.

- Un potimarron selon le nombre d'invités
- La farce pour 4 personnes : 250 g de champignons sauvages si vous en avez, sinon des champignons de Paris,
- 200 g de lardons fumés,
- 150 g de gruyère râpé,
- 25 cl de crème fraîche,
- De l'estragon, du poivre et du sel.

Découper le chapeau du potimarron, retirer les graines et évider un peu de chair. Couper en petits morceaux la chair et réservez la pour la farce. Le reste n'est pas compliqué, le but est de farcir le potimarron avec tous les ingrédients

de la farce et les petits morceaux de chair de potimarron.

La cuisson est plus délicate, il faut choisir une température basse, le potimarron doit cuire doucement afin que la chair soit tendre et le reste pas brûlé. 150° pendant 40 à 50 minutes. Tout dépend de votre four et de la taille de votre potimarron.

Quelques variantes sont possibles : champignons et fromage de chèvre ou patates douces pour remplacer les cubes de potimarron.

Bon appétit !

N
O
T
A
T
I
O
N
S

valable pour 2 personnes

SPECTACLE

Son & Lumière

TRAIN DE LA PAIX

3 NOVEMBRE 2018 à 18h30
Gare de Burnhaupt-le-Haut



3 Novembre 2018
à 18h30

Gare de Burnhaupt-le-Haut
Train Thur Doller Alsace
49 rue de la Gare
BURNHAUPT-LE-HAUT
(68520)



M. François HORNY
Président du Pays Thur Doller

et **M. Romain TRICOT**
Président du Train Thur Doller Alsace

ont le plaisir de vous convier à l'avant-première du spectacle Train de la Paix.

Programme

- Accueil
- Spectacle (30 minutes)
TRAIN DE LA PAIX
- Allocutions et verre de l'amitié

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Pour des raisons de sécurité, les billets d'entrée seront nominatifs et vous parviendront par retour de mail.

- par mail à l'adresse : info@pays-thur-doller.fr
- ou par téléphone : 03 89 35 70 98

Nom :

Prénom :

Structure :

Tél :

Mail :

☐ Viendra accompagné de :

Nom :

Prénom :



Mairie d'Oderen
54, Grand'Rue
03 89 82 60 53

NUMÉROS UTILES

SAMU	15
POLICE SECOURS	17
POMPIERS	18
GENDARMERIE DE FELLERING	03 89 82 60 33
MEDECIN : Docteur STEIMLE	03 89 82 78 65
DENTISTE : Docteur PETIOTE	03 89 26 51 16
CABINET DE KINESITHERAPEUTES	03 89 39 10 56
PHARMACIE d'ODEREN	03 89 82 73 33
Cabinet de soins infirmiers Royer Emilie	06 38 56 35 30
Cabinet de soins infirmiers JAEGER Fatem	06 98 25 03 63
Ostéopathe ANDRE- EGLER Kélyan	06 79 20 35 74

SERVICES

Les tarifs sont les suivants :

- Photocopie A4 0.25 €
- Photocopie A3 0.50 €

HORAIRES POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC EN MAIRIE

Les horaires d'accueil
du public à la Mairie sont :

- Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- Le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Le public ne pouvant se présenter
au bureau d'accueil durant les
heures d'ouverture habituelles
peut être reçu sur rendez-vous.

**Le Maire et les Adjointes
reçoivent sur rendez-vous.
Tél : 03 89 82 60 53**

PLANNING DES COLLECTES À ODEREN - ANNEE 2018

ENCOMBRANTS NON METALLIQUES (OME)

Mercredi 28 novembre 2018

Les sortir la veille

D3E

Samedi 17 novembre 2018

8h30-11h30 à Wesserling

CONSIGNES POUR LA COLLECTE DES « ENCOMBRANTS »

Les encombrants (objets volumineux)
doivent être présentés en bordure de
voie publique et de manière à faciliter le
travail du personnel de collecte : ficelés
ou empilés pour les plus grandes pièces.

Par ailleurs, en raison des dérives
constatées, l'utilisation de sacs
poubelle noirs pour les encombrants
doit absolument être évitée. En
cas d'utilisation, les sacs doivent
impérativement rester ouverts pour
permettre un contrôle visuel du contenu
et de sa conformité par les équipes de
collecte.

Si des sacs poubelle sont présentés
fermés aux encombrants (sauf s'ils sont
transparents) ou s'ils contiennent des
déchets non conformes, ils ne seront
pas pris en charge.

- si sac fermé opaque : **sera laissé sur place**
- si sac fermé, mais transparent et
contenu conforme : **sera collecté**

**Quantité maximum : 1,5 m³, une
longueur de 1,5 m pour des objets
rigides, 2 m pour les objets souples
et un poids de 70 kg maximum**

COLLECTE DES BOUCHONS

En partenariat avec la Communauté de
Communes, un bac de récupération de
bouchons plastique et liège est en place
à la mairie (ne sont pas acceptés les
bouchons de vin en plastique aggloméré).

Retrouvez d'autres informations sur :

www.oderen.fr

Directeur de la publication : ALLONAS Francis, Maire
Responsable : WYSS Eliane, Adjointe
Crédit photos : Mairie d'Oderen

Imprimé à 700 ex. octobre 2018. Bulletin 2 / 2.
Distribué par les membres du Conseil Municipal.

Dépôt légal n° 1367

conception & impression publi-h
ZA rue de la Scierie - Uffholtz - CERNAY
Tél. 03 89 75 51 43
IMPRIMÉ SUR PAPIER 100% RECYCLÉ.

